

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2026_010

Nous Maire de la Commune de Cunac (Tarn)

Vu

- Les pouvoirs du Maire,

ARRETONS

Article n° 1 :

Par arrêté Municipal du 12 février 2026, il est interdit d'utiliser le terrain du stade à dater vendredi 13 février 2026 et jusqu'à lundi 23 février 2026 inclus pour cause d'intempéries.

Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le stade et sur la porte d'accès à la salle de sports.

Article n° 2 :

sera informé dudit arrêté :

- Le Président de l'USC Foot,

Fait à Cunac, le 12 février 2026.

Le Maire

Marc VENZAL

